

sent: "Peu importe; le père a droit "d'espérer" que son fils l'aidera", et cela enlève toute obligation à la commission. Elle dit à une femme de quatre-vingts ans: "Poursuivez votre fils, votre fille. Si c'est un fils, la brue dit: "Vous essayez d'enlever le pain de la bouche de mes enfants, alors que nous sommes dans un grand besoin et touchons le secours. Cependant, ces fonctionnaires répondent: "Poursuivez vos enfants avant que nous reconnaissons vos droits à la pension de vieillesse?". Telles sont les injustices au sujet desquelles le ministre devrait faire une enquête. J'espère que ce que je viens de lire est vrai, savoir que le premier ministre de la Colombie-Anglaise a pris des mesures en vue de présenter une requête de cette nature. J'espère que cette démarche aura pour résultat de remédier à ces griefs, non seulement ceux qu'a mentionnés le journal, mais ceux que j'ai cités, et plusieurs autres, touchant lesquels je serai bien aise de fournir des détails et qui sont absolument vrais.

M. HEAPS: Je lis dans le discours du Trône, prononcé le 17 janvier dernier, les mots suivants:

De meilleures dispositions assureront la sécurité de l'ouvrier pendant les périodes de chômage et de maladie et dans sa vieillesse.

Je veux demander au ministre du Travail si nous pouvons nous attendre à voir présenter au cours de la présente session un projet de loi réalisant la promesse faite le 17 janvier dernier dans le discours du Trône.

L'hon. M. GORDON: Je présume que l'honorable député a pris connaissance des projets de loi qui ont déjà été présentés à la Chambre et qui sont en voie d'adoption. Il est peu probable que nous présentions d'autres projets de loi relatifs au sujet dont parle l'honorable député.

M. HEAPS: Ce n'est pas trop demander, le voir le renseignement suivant? Combien de personnes reçoivent en ce moment des pensions de vieillesse au Canada?

L'hon. M. GORDON: La *Gazette du Travail*, qui a été distribuée à tous les députés, dit que 86,873 personnes recevaient des pensions de vieillesse à la fin de l'année financière 1933-1934.

M. HEAPS: Si cela n'est pas trop demander, le ministre pourra-t-il nous donner les chiffres pour chaque province?

L'hon. M. GORDON: Tout cela a paru dans la *Gazette du Travail*, que chaque député possède à sa chambre:

Province—	Nombre de personnes
Alberta..	6,286
Colombie-Anglaise..	8,095
Manitoba..	9,236
Nouvelle-Ecosse..	6,509
Ontario..	46,281
Ile du Prince-Edouard	1,258
Saskatchewan..	9,203
Territoires du Nord-Ouest.. . . .	5
	86,873

M. MacINNIS: Le ministre peut-il nous dire quelle a été la somme totale payée en pensions de vieillesse, ainsi que les montants payés dans chaque province?

L'hon. M. GORDON: Je regrette que les chiffres n'aient pas été divisés par provinces. Durant l'année financière 1933-1934, les dépenses totales du Canada pour les pensions de vieillesse ont été de \$16,566,116.74; le chiffre de la contribution du gouvernement fédéral aux provinces a été de \$12,313,594.93.

M. MITCHELL: A-t-on entamé des négociations avec la province de Québec et les autres provinces où les pensions de vieillesse n'existent pas actuellement, en vue de faire appliquer cette loi au bénéfice de la population de ces provinces?

L'hon. M. GORDON: Le gouvernement fédéral a adopté la loi. Par cette loi, on invite les provinces à accepter ce régime et à adopter une loi en conséquence si elles jugent que la chose est sage, juste et convenable. Je ne crois pas que le Gouvernement fédéral ait sollicité une seule province de bénéficier de cette loi ni qu'il l'en ait détournée.

M. MITCHELL: Je voudrais éclaircir ce point. Le ministre dit que le Gouvernement n'a jamais encouragé ni découragé la chose. Est-ce à dire que toute province qui voudra profiter de cette loi sera bien accueillie et que le Gouvernement fédéral n'y mettra pas d'obstacle?

L'hon. M. GORDON: Exactement.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA MARINE

Salaires, \$258,570; dépenses casuelles, \$46,800.

M. CASGRAIN: J'aimerais à demander au ministre s'il a une déclaration à faire au sujet de la nomination d'un sous-ministre de la Marine, charge qui est vacante depuis près de trois ans. J'ai adressé cette question à plusieurs reprises; j'espère que le ministre ne se formalisera pas si je la pose de nouveau, mais je pense que, non seulement les membres du comité, mais le public en général, comptent sur la nomination d'un sous-ministre